



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/485

Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2019

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Mission Développement Durable

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/485 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LA VILLE DE LYON - ANNEE 2019 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable :

a) Cadre juridique

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Pour l'application de ces dispositions, l'article D 2311-15 du CGCT prévoit :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième

alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Le cadre de référence précité détaille de façon exhaustive et structurée tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose pour progresser et les outils pour mesurer l'avancée en matière de développement durable. Il fournit ainsi un cadre évaluatif.

b) Structuration

Le rapport présenté au Conseil municipal suit ce cadre de référence et traite des cinq axes suivants :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 13 thématiques « développement durable » définies par la Ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales. Ces thématiques sont les suivantes :

- Solidarité et Cohésion Sociale ;
- Santé - Environnement ;
- Tranquillité - Prévention ;
- Participation citoyenne ;
- Biodiversité - Espaces Verts et Nature ;
- Economie Durable - Commande responsable ;
- Maîtrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre ;
- Mobilité ;
- Enfance - Education ;
- Développement Culturel ;
- Egalité et diversité ;
- Sensibilisation, Education, Formation ;
- Emploi et insertion.

II- Une présentation du rapport développement durable pour des actions menées sous l'ancien mandat :

Le rapport développement durable présente les actions menées en 2019, sous le précédent mandat. Il ne présente donc pas les intentions portées pour les années à venir mais constitue une rétrospective du travail mené dans la forme habituelle des années précédentes.

Désormais, intégrant cet ensemble d'actions, il s'agit d'aller vers des objectifs plus ambitieux, plus exigeants et plus variés. La transition écologique est ainsi placée au cœur des politiques publiques de la municipalité. Elle dépasse ainsi l'appréhension par le développement durable, qui fait la part trop belle au développement économique au détriment des leviers qui priment dans la préservation de la planète : maîtrise de la

disponibilité des ressources, renforcement de la biodiversité, santé environnementale notamment.

Dans les services municipaux, la future mission « Transition Ecologique » développera et coordonnera l'ensemble des actions portées par tout l'exécutif, et mises en œuvre sur l'ensemble des arrondissements de notre Ville.

III- Synthèse :

a) Actions remarquables

Comme l'an passé, le rapport s'emploie à mettre en valeur les actions au bénéfice des habitants, celles qui relèvent d'une administration exemplaire et celles qui font l'objet d'un focus en raison de leur exemplarité.

A titre d'exemples, peuvent être signalées les actions suivantes **au bénéfice des habitants** :

- **Le projet participatif « Dissidence » du Théâtre de la Croix-Rousse**, s'est inscrit une nouvelle fois dans une démarche autour des thèmes de la solidarité, de cohésion sociale et du développement culturel, rendant possible un dialogue interculturel, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités. En l'année anniversaire de la chute du mur de Berlin, 2019, le Théâtre de la Croix-Rousse a invité le public à réfléchir à sa capacité de se révolter.
Des ateliers de pratique artistique ont été proposés à huit groupes venant d'horizons différents et d'âges différents. Les participants étaient notamment des collègues, la Cie Poussières d'étoiles, l'association ALTEA (accès à la culture et à la pratique artistique à de jeunes adultes déficients mentaux), l'association Forum Réfugiés - Così - Villeurbanne, les chanteurs amateurs du chœur du Théâtre de la Croix-Rousse.
- **Le Guide de l'Urgence Sociale** : Sa nouvelle version 2019 éditée par le CCAS, regroupe des contacts pratiques réactualisés pour aider les Lyonnaises les plus démunies à se repérer pour savoir où manger, dormir, se laver, s'habiller etc. synthétisés sur une carte de la ville. L'année 2019 a marqué son adaptation en format FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- **Le Défi Déclics Energie** : Le Défi « Familles à énergie positive » est devenu «Défi Déclics Energie» en 2019. Des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, font le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes. Lors la saison 2018-2019, ce sont 126 familles lyonnaises qui se sont inscrites. En moyenne et par foyer, les participants ont économisé 17 % de leurs consommations énergétiques, soit une économie d'environ 207 €euros, sans investissement financier, le tout ayant permis d'éviter l'émission de 13 teqCO2 de GES.
- **Qui ne sauve pas n'est pas lyonnais-e !** L'évènement désormais annuel qui porte cette marque a été créé en 2017. Sous cette bannière est développé un programme annuel d'actions de sensibilisation et formation aux gestes de premiers secours. La Ville la co-organise en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie (FFC). En plus de cet évènement, la gestion de la mise en place de plus de 350 défibrillateurs automatisés externes est assurée dans l'ensemble des Etablissements Recevant du Public de la Ville de catégorie 1 à 5. Lors de l'édition 2019 de la semaine des gestes

qui sauvent, près de 1 600 personnes ont été initiées aux gestes de premiers secours durant la semaine du 13 au 18 mai.

Des actions **pour une administration exemplaire**, peuvent également être relevées :

- **La promotion de la biodiversité et valorisation des compétences internes à la Ville :**
La Direction des espaces verts a initié depuis 2014 une dynamique d'échanges des savoirs et pratiques entre les jardiniers et agents reconnus pour leurs compétences naturalistes, par exemple en matière de papillons, oiseaux, gestion écologique ou botanique, et les jardiniers des sites labellisés EcoJardin (sites ayant reçu un label pour leur gestion écologique exemplaire). L'objectif de cette démarche est de développer de nouvelles compétences au métier de jardinier des espaces horticoles et naturels de la Ville et de les guider vers l'autonomie.
- **Prestations de nettoyage et d'entretien et développement durable :** Une centaine de locaux de la Ville est concernée par des prestations de nettoyage et d'entretien, nettoyage en série, nettoyage spécialisé... En 2019, le renouvellement des marchés de prestations de nettoyage a intégré des critères de développement durable. L'entreprise retenue est l'Entreprise Adaptée l'EA qui emploie 27 personnes en situation de handicap. La structure porte une attention particulière sur la consommation d'eau : chaque agent est formé aux procédés de nettoyage en ce sens. De plus, 85% des produits utilisés sont des produits ecolabélisés. Ainsi 2 430 heures d'insertion au total ont été réalisées en 2019 via les prestations de nettoyage.
- **La plateforme de vente aux enchères Agorastore : la Ville a reçu le titre de « vendeur d'or 2019 » :** Celle-ci permet à la Ville de Lyon de vendre son matériel inutilisé ou usagé. Toutes les directions de la Ville sont invitées à participer à ce dispositif quel que soit le matériel concerné. Ces ventes contribuent aux recettes de la Ville et permettent d'économiser des frais d'enlèvement et de destruction, des frais de personnels et de libérer de l'espace de stockage. Outre l'aspect financier, elles s'inscrivent dans un objectif d'économie circulaire en poussant au réemploi plutôt qu'à l'usage unique. Cette année, 492 ventes ont été réalisées pour une recette de 289 773 €

b) Indicateurs

En dernière partie du rapport, la grille des indicateurs renseigne sur les évolutions des trois dernières années, donnant ainsi à la Ville un outil d'observation de l'ensemble de son action en matière de développement durable.

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET